



Crédit à la consommation et credirec

Par **Mamita 01**, le **05/04/2016** à **10:46**

Bonjour,

J'ai contracté un crédit cetelem en 1997. Le 23 juillet 2008 le solde restant était de 1735,16 euros que je n'ai pas fini de rembourser car j'ai déménagé en Suisse. Depuis cette date je n'ai eu aucune nouvelles de cetelem .

Le 30 mars dernier j'ai reçu un appel téléphonique de la société credirec qui me relance sur ce prêt et me demande de payer 3161,97euros. Est ce que je dois payer? Ou est ce qu'il y a forclusion?

Je leur ai écrit en recommandé pour demander la date et les références d'un éventuel jugement ou d'une injonction de payer. S'il n'y a pas eu de jugement je pense qu'ils vont abandonner!!! Ai-je bien fait . Puis-je me défendre seule sans problème ou dois-je prendre un avocat?

Merci de votre réponse.

Respectueuses salutations.

Par **youris**, le **05/04/2016** à **10:52**

bonjour,

si votre créancier ne dispose pas d'un titre exécutoire (jugement), votre dette est prescrite. ne reconnaissez rien, ne payez rien,n'écrivez rien, demandez les références du titre exécutoire.

cela ne nécessite pas le recours à un avocat.

salutations

Par **Mamita 01**, le **05/04/2016** à **11:10**

Merci pour votre réponse.

Pour précision je m'inquiète quand même car quand je les ai eu au téléphone j'étais tellement stressée que je leur ai dit qu'ils n'avait qu'à m'envoyer la facture et que je paierai de suite , ce qu'ils ont fait par mail dans l'heure qui suivait. Cet appel étant enregistré est- ce qu'ils peuvent s'en servir contre moi en argumentant que j'ai reconnu la dette et que je me suis engagée à payer!!

Merci de votre réponse.